

COMMUNE : BAVANS (25550)

MAIRIE DE BAVANS N°19/2009
18 DEC. 2009
COURRIER REÇU

Nos réf. : CR/JD/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

| | |
|--|---|
| DATE DE CONVOCATION : 23/11/09 | L'an deux mil neuf le trois décembre à dix huit heures |
| DATE D'AFFICHAGE : 03/12/09 | Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Claire RADREAU , Maire. |
| NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 27</i> | Étaient présents : RADREAU Claire, KNEPERT Pierre, PETIT Betty, BELZ Christian, PARRAIN Carole, MORENO Christine, MAKSOUD Mourad, MERAUX Jocelyne, MANIAS Marcel, FONTAINE Dalila, JACQUOT Laurent, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, BONNOT Monique, PERRON Danièle, CLAUDON Pierre, MONNIN Jean-Pierre, DEMANGEON Michel, MOUHOT Marcel, PAGNOT Pascal, GUERITEY Nadine. Formant la majorité des membres en exercice. |
| OBJET : <i>Modification délibération n°19/2009 Du 06/02/2009 : Echange terrain Propriété FAREY ép. MARC Annie AN126 – AN130 Et AP289 sur Pertuis</i> | Excusés : GROSJEAN Laurence a donné procuration à PARRAIN Carole, GRILLOT Fabienne a donné procuration à MERAUX Jocelyne, GARCIA Yamina a donné procuration à MAKSOUD Mourad, ZEFEL Frédéric a donné procuration à RADREAU Claire, MIELLE Claudine a donné procuration à GUERITEY Nadine, TRAVERSIER Agnès a donné procuration à DEMANGEON Michel. Monsieur Pierre CLAUDON est nommé secrétaire de séance. |

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal : Vu le rapport de la Commission « Urbanisme – Environnement – Patrimoine » du 16 novembre 2009, la délibération n°19/2009 du 06/02/2009 est à rectifier, la soulte de cet échange est de 10 000 €.

Le Conseil Municipal, par 0 ABSTENTION, 0 VOIX CONTRE, 27 VOIX POUR, l'exposé de Madame le Maire entendu,

- Annule sa délibération n°19/2009 du 06/02/2009,
- Décide d'échanger les parcelles de terrain désignées ci-dessous :
 - section AN126 Champs Chevautraie contenance 37a 33ca
 - section AN130 Champs Chevautraie contenance 29a 76ca

Total 67a 09ca

Appartenant à Madame FAREY Annie épouse MARC Roger
Domiciliée 29 rue des Pommiers 25550 BAVANS

Contre

- section AP289 sur Pertuis contenance 0a 60ca appartenant à la Ville de Bavans.

Cet échange aura lieu avec une soulte au profit de Madame FAREY épouse MARC Annie d'un montant de 10 000 € (dix mille euros).

- Précise en outre que :
 - les services des domaines ont communiqué leur avis
 - les frais occasionnés par cet échange sont à la charge de la Ville
 - les crédits sont inscrits au Budget Primitif.
- Désigne Maître PEUGEOT Notaire à AUDINCOURT pour dresser l'acte.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cet échange.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

SOUS - PREFECTURE
18 DEC. 2009
MONTBELIARD



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 03/12/09
Publiée le 03/12/09
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire